

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 mars 2021 portant désignation des  
membres du Conseil d'orientation de l'Académie de  
recherche et d'enseignement supérieur**

**A.Gt 15-09-2022**

**M.B. 29-11-2022**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les articles 44 et 45 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur ;

Considérant la demande de la FEF de procéder au remplacement de ses représentants en date du 1<sup>er</sup> août 2022 ;

Considérant le courrier transmis par l'ARES en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux demandes de l'UNIPSO et de la FELSI de procéder au remplacement de leurs représentants ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;  
Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, les modifications suivantes sont apportées :

1° au 1°, h), les mots «Madame Colette JACOB» sont remplacés par les mots «Madame Marie PIERARD» ;

2° au 7°, c), les mots «Madame Nicole BARDAXOGLU» sont remplacés par les mots «Madame Annick VANDEUREN» ;

3° au 8°, a), les mots «Madame Chems MABROUK» sont remplacés par les mots «Monsieur Steeven JACQUEMIN» et les mots «Madame Manon SPERATI» sont remplacés par les mots «Monsieur Romain BALANT» ;

4° au 8°, b), les mots «Monsieur Lucas VAN MOLLE» sont remplacés par les mots «Madame Emila HOXHAI» et les mots «Monsieur Kérian CLAM» sont remplacés par les mots «Monsieur Victor PETRE».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 3.** - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 septembre 2022.

Par le Gouvernement,

---

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY